

Prévention des désordres liés aux produits et procédés de construction

Les professions du bâtiment et de l'assurance construction, réunies au sein de l'Agence Qualité Construction, ont décidé de confier à la « Commission Prévention Produits mis en œuvre » (C2P) la prévention des désordres liés aux produits et aux procédés, ainsi qu'aux textes qui définissent leur mise en œuvre.

Dans ce cadre, la C2P décide de la **mise en observation de familles de produits ou de procédés de construction** qui peuvent, éventuellement, faire l'objet de conditions spéciales de souscription d'assurance. **Les constructeurs souhaitant prescrire ou mettre en œuvre les produits ou les procédés mis en observation sont donc invités à se rapprocher de leur assureur.** Toute famille de produits ou procédés mise en observation fait l'objet d'un communiqué de la C2P diffusé par l'Agence Qualité Construction. La liste des communiqués est mise à jour deux fois par an, en janvier et juillet, elle est disponible auprès du secrétariat de l'Agence Qualité Construction, ou directement sur www.qualiteconstruction.com.

Cette procédure est applicable tant aux techniques traditionnelles qu'aux techniques non traditionnelles.

I. Produits ou procédés traditionnels

Pour les techniques de construction définies par référence à des documents normatifs français (1), la C2P peut décider de la mise en observation de familles de produits ou de procédés qui présentent un taux de sinistralité élevé ou potentiellement un risque de sinistres graves (voir **annexe 1**).

Pour les techniques couvertes par ce qu'il est convenu d'appeler les Règles de l'art et en l'absence de cadre normatif précis, il est vivement

recommandé aux constructeurs souhaitant soit les prescrire, soit les mettre en œuvre, de se rapprocher de leur assureur.

II. Techniques couvertes par des Règles professionnelles

Les techniques couvertes par des Règles professionnelles sont mises en observation à l'exception de celles couvertes par les règles mentionnées à l'**annexe 2**.

III. Produits ou procédés non traditionnels

III.1. Produits ou procédés relevant de la procédure (2) des Avis Techniques (ATec) ou des Documents Techniques d'Application (DTA)

La C2P peut décider de la mise en observation de familles de produits ou de procédés, en particulier celles non éprouvées et présentant par assimilation des risques potentiels de sinistres (voir **annexe 1**). Par convention, les produits ou

procédés sous Avis Techniques ou Documents Techniques d'Application ne bénéficiant pas d'une appréciation favorable de la part du Groupe Spécialisé sont mis en observation.

Les produits et procédés de ces familles peuvent, au cas par cas, faire l'objet de dispositions complémentaires spécifiques, aptes, après examen en C2P, à lever leur mise en observation. Mention en sera alors faite dans les Avis Techniques correspondants.

III.2. Produits ou procédés bénéficiant d'une Appréciation (3) Technique d'Expérimentation (ATEX)

Les produits ou procédés bénéficiant d'une ATEX ne sont pas examinés par la C2P. En conséquence, aucun avis n'est formulé à leur égard. Toutefois, compte tenu de leur caractère innovant, les constructeurs les utilisant sont invités à se rapprocher de leur assureur et à leur communiquer la teneur de l'ATEX formulée.

III.3. Autres techniques non traditionnelles

Toutes les techniques non traditionnelles ne bénéficiant ni d'un ATec, ni d'une ATEX, ni couvertes par des Règles professionnelles approuvées par la C2P, sont, *a priori*, mises en observation. ■

Repères

- (1) Il s'agit des normes de produits et normes DTU de dimensionnement, calcul et mise en œuvre, des fascicules du Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux divers types de marchés. Les normes françaises peuvent résulter de travaux menés au niveau français, européen ou international.
- (2) Cette procédure est régie par l'arrêté du 2 décembre 1969 relatif à la commission chargée de formuler des Avis Techniques sur les produits, matériaux, éléments ou équipements utilisés dans la construction.
- (3) Cette appréciation est régie par le Règlement de l'ATEX, version modifiée de février 2000 et approuvée le 20 mars 2000 par le Comité de Coordination de l'ATEX piloté par le CSTB.

→ Annexe 1 Techniques de construction, familles

Liste des communiqués en cours de validité au 1^{er} juillet 2010.

Les communiqués relatifs aux techniques de construction et aux familles de produits ou procédés mis en observation sont disponibles auprès du secrétariat de l'Agence Qualité Construction, ou directement téléchargeables sur www.qualiteconstruction.com. Les communiqués sont classés par thème et identifiés par un numéro. Ils concernent des domaines soit traditionnels (T), soit non traditionnels (NT). Un même communiqué peut apparaître dans plusieurs thèmes.

Cliquez sur chaque lien rouge pour accéder au document PDF du communiqué de la C2P

Infrastructure

- 54 [Procédés de réalisation de fondations superficielles par semelles filantes en béton de fibres \(NT\).](#)
- 63 [Procédés de fondation par vissage de pieux métalliques dans le sol \(NT\).](#)

Structure

- 1 [Murs industriels en béton armé pour fosses à lisier, fumières et/ou silos \(NT\).](#)
- 4 [Constructions à base d'éléments modulaires tridimensionnels métalliques \(NT\).](#)
- 34 [Procédés de gros œuvre de petits bâtiments à base de plaques minces porteuses en béton \(NT\).](#)
- 57 [Procédés de murs en maçonnerie de blocs de grandes dimensions, montés à joints minces de mortier-colle \(NT\).](#)
- 64 [Procédés de murs en maçonnerie de blocs constitués de gypse \(NT\) communiqué suspendu \(1\) en juillet 2009.](#)
- 65 [Procédés de dallages industriels ou assimilés, en béton de fibres métalliques, exécutés sans joint \(NT\).](#)

Façade, bardage

- 5 [Locaux agroalimentaires et frigorifiques à base de panneaux sandwichs à parement intérieur en polyester \(NT\).](#)
- 25 [Murs de façade composite à base de maçonnerie en pierre tendre \(NT\).](#)
- 28 [Procédés d'habillage de façade à base de panneaux avec parement de pierre mince sur âme en nid d'abeille collée \(NT\).](#)
- 29 [Procédés de réparation de parois de locaux agroalimentaires et frigorifiques \(NT\) communiqué suspendu \(1\) en janvier 2005.](#)
- 31 [Vitrages extérieurs attachés simples ou isolants et façades légères ou verrières les incorporant \(NT\).](#)

- 33 [Bardages industriels en panneaux non porteurs en béton précontraint \(NT\).](#)
- 34 [Procédés de gros œuvre de petits bâtiments à base de plaques minces porteuses en béton \(NT\).](#)
- 35 [Murs de façade à base de panneaux en béton léger de billes de polystyrène \(NT\) communiqué suspendu \(1\) en juillet 2003.](#)
- 42 [Application de revêtements minces ou à base d'enduits hydrauliques sur des panneaux de façade travaillants à base de bois, en l'absence de lame d'air \(NT\) communiqué suspendu \(1\) en juillet 2009.](#)
- 45 [Bardages rapportés à base de carreaux en grès cérame fixés de façon non apparente au moyen de barres d'accrochage ou de cavaliers \(NT\) communiqué suspendu \(1\) en juillet 2009.](#)
- 46 [Procédés de réhabilitation de bardage avec attaches collées ou pattes-agraves clipées \(NT\) communiqué suspendu \(1\) en janvier 2005.](#)
- 47 [Éléments de coffrage perdu isolant en PSE avec écarteurs rapportés saillants \(NT\) communiqué suspendu \(1\) en janvier 2005.](#)
- 48 [Blocs creux en béton de granulats courants laissés apparents et empilables à sec \(NT\) communiqué suspendu \(1\) en janvier 2005.](#)
- 49 [Murs et parois translucides extérieurs en briques de verre \(NT\).](#)
- 57 [Procédés de murs en maçonnerie de blocs de grandes dimensions, montés à joints minces de mortier-colle \(NT\).](#)
- 60 [Procédés de réalisation de murs à base de bloc de coffrage isolants en polystyrène expansé à parements apparents en béton \(NT\).](#)
- 64 [Procédés de murs en maçonnerie de blocs constitués de gypse \(NT\) communiqué suspendu \(1\) en juillet 2009.](#)

(1) **Communiqués suspendus** : lorsqu'une famille visée par un communiqué ne contient plus d'Avis Technique en cours de validité, le communiqué correspondant est suspendu. L'intitulé du communiqué subsiste dans la liste pour rappeler le risque possible si un produit ou procédé proche venait à réapparaître.

Liste des communiqués annulés

En fonction des réponses et améliorations apportées, la C2P peut décider la levée de mise en observation pour une famille de produits. Dans ce cas, le communiqué correspondant est annulé. Chaque numéro de communiqué est suivi de sa date d'annulation :

N° 2, juillet 2010
N° 3, juillet 2004
N° 6, juillet 2003
N° 7, juillet 2004
N° 8, juillet 2005
N° 11, janvier 2007
N° 14, janvier 2009

N° 15, juillet 2006
N° 16, janvier 2003
N° 17, janvier 2003
N° 18, juillet 2002
N° 19, juillet 2005
N° 21, juillet 2006
N° 22, janvier 2005

N° 23, janvier 2007
N° 24, janvier 2004
N° 26, janvier 2006
N° 43, juillet 2003
N° 44, juillet 2002
N° 51, juillet 2005

N° 53, janvier 2005
N° 55, juillet 2007
N° 56, juillet 2006
N° 58, janvier 2007
N° 59, juillet 2005
N° 61, juillet 2007

de produits ou procédés mises en observation

Couverture, toiture, étanchéité

- 9 [Panneaux isolants en polystyrène supports de couvertures en plaques métalliques \(NT\).](#)
- 10 [Panneaux ou madriers composites à base de particules de bois supports de couvertures métalliques \(NT\).](#)
- 12 [Emploi de plaques en polycarbonate utilisées en couvertures ou en parois inclinées \(NT\).](#)
- 30 [Vêtures à base de plaquette en terre cuite collées sur une plaque de polystyrène extrudé \(NT\) communiqué suspendu \(1\) en janvier 2005.](#)
- 36 [Couvertures en coques autoportantes métalliques sandwich à âme isolante \(NT\).](#)
- 37 [Couvertures en ondes métalliques précontraintes et auto-contraintes \(NT\) communiqué suspendu \(1\) en janvier 2005.](#)
- 38 [Sur-couvertures isolantes pour réhabilitation de coques métalliques \(NT\).](#)
- 39 [Surtoitures à base de plaques métalliques pour couverture existante \(NT\).](#)
- 40 [Panneaux en polystyrène extrudé parementé par un mortier de ciment pour isolation inversée de toiture-terrasse \(NT\).](#)
- 41 [Plaques ondulées en bitume armé de fibres de cellulose \(NT\).](#)
- 50 [Panneaux horizontaux en pavés de verre \(NT\).](#)
- 66 [Systèmes d'évacuation des eaux pluviales par dépression \(NT\).](#)
- 67 [Systèmes d'étanchéité liquide autoprotégés à base de résine polyuréthane, élaborés *in situ* et destinés à la réalisation de parkings \(NT\).](#)

Menuiserie, vitrage

- 12 [Emploi de plaques en polycarbonate utilisées en couvertures ou en parois inclinées \(NT\).](#)
- 13 [Systèmes de vitrages isolants scellés avec incorporation d'occultations \(NT\).](#)

- 27 [Éléments de remplissage pour couverture de véranda dont la structure n'est pas en aluminium \(NT\).](#)
- 31 [Vitrages extérieurs attachés simples ou isolants et façades légères ou verrières les incorporant \(NT\).](#)

Isolation

- 5 [Locaux agroalimentaires et frigorifiques à base de panneaux sandwichs à parement intérieur en polyester \(NT\).](#)
- 9 [Panneaux isolants en polystyrène supports de couvertures en plaques métalliques \(NT\).](#)
- 38 [Sur-couvertures isolantes pour réhabilitation de coques métalliques \(NT\).](#)
- 40 [Panneaux en polystyrène extrudé parementé par un mortier de ciment pour isolation inversée de toiture-terrasse \(NT\).](#)
- 60 [Procédés de réalisation de murs à base de bloc de coffrage isolants en polystyrène expansé à parements apparents en béton \(NT\).](#)
- 62 [Procédés d'isolation associant des Produits Minces Réfléchissants \(NT\).](#)

Aménagements intérieurs

- 32 [Procédés d'encapsulation des flocages à base d'amiante \(NT\).](#)

Équipements techniques

- 20 [Canalisations métalliques pré-isolées enterrées pour le transport de fluides à distance \(NT\).](#)
- 52 [Tubes et Raccords en acier galvanisé utilisés pour la distribution d'eau potable \(T\).](#)
- 68 [Robinets d'arrêt à Tournant Sphérique \(RTS\) ou vannes ¼ de tour utilisés pour la distribution d'eau dans le bâtiment \(T\).](#)

Les changements de l'édition de juillet 2010

La publication semestrielle de la C2P, édition juillet 2010, présente les résultats des travaux de la Commission Prévention Produits mis en œuvre au cours de la première moitié de 2010.

Retrouvez l'édition juillet 2010 de la publication semestrielle sur www.qualiteconstruction.com.

Un communiqué annulé

Les bardages rapportés ou vêtages à base de dalles en matériaux composites ou de synthèse rainurées/enfourchées sur rail faisaient l'objet d'une mise en observation (communiqué n° 2) du fait de l'absence de dispositif particulier de retenue des dalles, laissant ainsi possible une chute ponctuelle et imposant la reprise totale de la façade avec, comme conséquence, des coûts de réparation sans commune mesure avec l'ampleur des dommages. L'amélioration des procédés concernés a permis d'éliminer ces risques.

Deux nouveaux communiqués

Le communiqué n° 67, relatif aux systèmes d'étanchéité liquide autoprotégés à base de résine

polyuréthane, élaborés *in situ* et destinés à la réalisation de parkings, a été ajouté. Considérant que le non respect de conditions de température et d'humidité très strictes, lors de la mise en œuvre de ces procédés, associé à de fortes sollicitations lors de l'exploitation de l'ouvrage, dues à la circulation de véhicules dans un parking, peut entraîner des décollements du revêtement, la C2P a pris la décision de mettre en observation ces systèmes. Le communiqué n° 68, relatif aux Robinets d'arrêt à Tournant Sphérique (RTS) ou vannes 1/4 de tour utilisés pour la distribution d'eau dans le bâtiment, a été ajouté. Les réseaux hydrauliques des bâtiments font l'objet d'une sinistralité importante liée à la conception et/ou à des défauts de qualité de ces produits dont les conséquences nuisent au bon fonctionnement et à la pérennité de l'installation. La mauvaise qualité de certains produits - défauts de conception et/ou insuffisance de matière utilisée - peut être à l'origine des désordres, facilitant

les fuites, voire les ruptures des RTS ou encore des dysfonctionnements empêchant les RTS d'assurer leur fonction. Le communiqué s'applique aux produits et procédés ne bénéficiant pas d'une attestation de conformité à certaines exigences de performances.

Examen des Règles professionnelles

La version de mars 2010 des *Règles professionnelles concernant les travaux d'étanchéité à l'eau réalisés par application de systèmes d'étanchéité liquide sur planchers intermédiaires et parois verticales de locaux intérieurs humides* remplace la version précédente d'octobre 2002 dans la liste des Règles professionnelles acceptées par la C2P. Cette nouvelle version tient compte de l'exigence, en France, du marquage CE des kits d'étanchéité liquide, imposée par l'arrêté du 29 octobre 2007.

La C2P insiste sur la nécessité d'utiliser des produits faisant l'objet d'une évaluation non mise en observation.



AVERTISSEMENT : Par nature, les Règles professionnelles devraient pour la plupart conduire à la rédaction de documents normatifs de type DTU. La liste ci-dessous peut être l'objet d'une mise à jour fréquente.

Attention, certaines de ces règles ne sont pas intégralement applicables du fait de la publication de documents plus récents, tels que de nouvelles règles de calcul.

Les produits ou procédés concernés par les règles repérées par un astérisque (*) doivent également faire l'objet d'une évaluation non mise en observation (voir page 1, article III).

Les techniques couvertes par d'autres Règles professionnelles sont mises en observation. Les références des règles (société d'édition, organisme professionnel auteur ou coauteur des règles) sont disponibles auprès du secrétariat de l'Agence Qualité Construction ou sur www.qualiteconstruction.com.

Structure

- Construction des cheminées en béton armé
(Règles, Annales de l'ITBTP n° 280, avril 1971)
- Construction des tours en béton armé
(Règles, Annales de l'ITBTP n° 281, mai 1971)
- Construction des bassins de piscines à structure en béton
(Cahier des charges, Annales de l'ITBTP n° 350, mai 1977)
- Les bassins enterrés en maçonnerie traités en annexe du cahier des charges ne sont pas visés par la présente acceptation.
- Conception et calcul des silos en béton armé ou précontraint
(Règles professionnelles, Annales de l'ITBTP n° 446, juillet-août 1986)
- Conception, calcul, exécution et contrôle des tirants d'ancrage
(Recommandations TA 95, 1995, Éditions Eyrolles)
- Ouvrages en béton confectionné avec du granulats recomposé, béton de bâtiment de catégorie A ou B de résistance $\leq C25/30$ (2008, UMG0)

- (*) Réfection complète des couvertures en bardeaux bitumés
(Règles professionnelles septembre 1996, DTSB)
- (*) Systèmes d'étanchéité liquide appliqués sur planchers extérieurs en maçonnerie dominant des parties non closes de bâtiment
(Règles professionnelles septembre 1999, DTSB)

Menuiserie, vitrage

- (*) Vérandas à structure aluminium
(Règles professionnelles SNFA, janvier 2009)
- Conception et mise en œuvre des installations en verre trempé
(Règles professionnelles FFPV, novembre 2004)
- Cloisons mobiles
(Règles professionnelles SNFA, juin 2007)
- Règles de conception, de mise en œuvre et de collage des stabilisateurs en verre sur chantier
(Règles professionnelles FFPV, novembre 2009)

Façade, bardage

- (*) Fabrication et mise en œuvre des bardages métalliques
(Règles professionnelles janvier 1981, SEBTP)
- Fabrication et recommandations de mise en œuvre des huisseries et bâtis métalliques fabriqués industriellement
(Règles professionnelles mars 1978, SNFA)
- (*) Entretien et rénovation des systèmes d'isolation thermique extérieure « ETICS »
(Règles professionnelles janvier 2010, UPPF-SFJF)

Équipements techniques

- Tunnels de congélation à l'intérieur des bâtiments
(Prescriptions techniques juillet 1980, SNI)

Couverture, toiture, étanchéité

- (*) Travaux d'étanchéité à l'eau réalisés par application de systèmes d'étanchéité liquide sur planchers intermédiaires et parois verticales de locaux intérieurs humides
(Règles professionnelles APSEL-CSFE, mars 2010)
- (*) Conception et réalisation des terrasses et toitures végétalisées
(Règles professionnelles CSFE-SNPPPA-UNEP, novembre 2007)